

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2195

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Revente, à la SCIC Habitat Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 323, cours Emile Zola**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la SCIC Habitat Rhône-Alpes et afin de réaliser, après démolition, 30 à 40 logements PLUS et PLAI ou PLS, la Communauté urbaine a préempté au prix de 725 000 € l'immeuble situé 323, cours Emile Zola à Villeurbanne afin de reconstituer l'offre de logements sociaux rendue nécessaire par le projet de démolition du patrimoine de ladite société d'HLM situé rue de la Poudrette à Villeurbanne.

Il s'agit d'un bâtiment élevé de trois niveaux à usage d'habitation, partiellement occupé, édifié sur une parcelle de terrain de 880 mètres carrés cadastrée sous le numéro 279 de la section AT.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la SCIC Habitat Rhône-Alpes qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 725 000 € précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat relative à la revente à la SCIC Habitat Rhône-Alpes d'un immeuble situé 323, cours Emile Zola à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 725 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 0097

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,